

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 JUIN 2025

**Délibération n°2025.06.083.B**

**Ecole d'Art : demande de subvention au conseil départemental de la  
Charente 2025**

**LE CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 mai 2025

**Secrétaire de Séance:** François ELIE

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **3**

**Membres présents :**

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, François ELIE, Maud FOURRIER, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT,

**Ont donné pouvoir :**

Michel ANDRIEUX à François NEBOUT, Gérard DESAPHY à François ELIE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET,

**Excusé(s):**

Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250605-2025\_06\_83B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

Publication : 12/06/2025

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 JUIN 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.06.083.B**

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

**ECOLE D'ART : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE 2025**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10404 -1) EMANCIPATION PAR ENSEIGT ET ÉDUCATION ARTISTQ]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 1 : Accès aux services
- ODD 3 : Accès à la culture, amélioration des conditions de vie
- ODD 10 : Réduire les inégalités, politiques publiques d'égalité, de cohésion sociale et de développement, égalité territoriale, équité fiscale et tarifaire, égalité des chances

Le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 » comporte un objectif global de cohésion sociale qui doit se décliner notamment à travers une dimension culturelle.

Avec ce projet, le territoire entend devenir une agglomération plus équitable, qui garantit l'accès aux ressources et aux services (mobilité, logement, emploi, culture, santé...) à tous ses habitants, sur l'ensemble de son territoire.

Pour répondre à ces ambitions, plusieurs priorités ont été définies au titre de la politique culturelle :

1. La lecture comme facteur d'inclusion et d'équité des chances pour la jeunesse et la toute petite enfance
2. La nature comme territoire d'expression artistique et d'engagements écoresponsables
3. La solidarité et l'équilibre territorial dans la conduite des politiques culturelles
4. L'enseignement et l'éducation artistique : facteur d'émancipation de la personne et du citoyen
5. La politique de l'image : enjeu de démocratisation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250605-2025\_06\_83B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025  
Publication : 12/06/2025

Dans le cadre des ateliers publics de l'école d'art de GrandAngoulême, sera proposée au premier trimestre de l'année scolaire 2025-2026, la 7ème édition « les Echappées », programme de rencontres, d'expositions et de médiations avec des artistes invités. Ce projet propose des ateliers d'expérimentation artistique transversale autour de l'espace public en lien avec la dynamique du sentier Métropolitain.

Ce programme de rencontres entre artistes et réalisations collectives est une invitation à créer du lien parmi les usagers, les habitants des trois sites, les écoles et les artistes, à travers les disciplines et interroge l'expression artistique dans les domaines vastes de l'art contemporain. Il s'inscrit aussi dans la dynamique du territoire, terrain propice à l'innovation artistique autour du travail de l'artiste invité et lié à la vie du territoire.

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès du département de la Charente une subvention d'un montant de 3 000 € pour l'année 2025.

**D'IMPUTER** la recette au budget principal – article 7473.

<p>Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</p>	<p><b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b></p>
---	--